



## Conditions générales de transport – Navette LVC

Édition novembre 2025

Les présentes conditions générales visent à régler la relation contractuelle entre le client et Monsieur Emmanuel Cenci, indépendant exerçant en personne physique sous la dénomination commerciale **Navette LVC**, dont l'entreprise est établie à **Rue du Calvaire 15, 6120 Ham-sur-Heure (Belgique)** et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro **BE0797.732.354**, ci-après dénommé « l'Entreprise ». Par « Client », est visée toute personne, particulier ou entreprise, faisant appel aux services de l'Entreprise.

### **Article 1 – Généralités**

Les présentes conditions générales règlent la relation contractuelle entre le Client et l'Entreprise. L'Entreprise exerce son activité dans le domaine du transport privé de personnes, notamment un service de navette vers les aéroports, gares et autres destinations choisies par le Client. Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales. Elles peuvent être modifiées à tout moment par l'Entreprise, moyennant communication au Client. Le Client est lié par ces conditions dès la validation d'une réservation auprès de Navette LVC.

### **Article 2 – Spécificités liées aux prestations**

Le Client s'engage à communiquer des informations exactes (adresse, horaires, nombre de passagers) et permet à l'Entreprise de sous-traiter certains trajets à des partenaires de confiance.

### **Article 3 – Réservations**

Les réservations s'effectuent par téléphone, e-mail, WhatsApp ou Messenger, sous réserve de disponibilité. Navette LVC n'étant pas un service exclusivement individuel, plusieurs passagers peuvent partager le même véhicule. En cas de retard du Client, le chauffeur n'est pas tenu d'attendre si d'autres passagers sont prévus. Une attente éventuelle peut être acceptée mais sera facturée. Le Client fournit un numéro de téléphone joignable et facilite le repérage en cas de départ de nuit. L'heure de prise en charge peut être ajustée jusqu'à la veille du départ et le Client en est informé. Le Client s'assure de disposer de tous les documents nécessaires à son voyage. En cas d'oubli, le retour n'est pas obligatoire ; s'il est possible, un supplément sera facturé.

### **Article 4 – Arrivée**

Les informations concernant la date et l'heure d'arrivée sont fournies par le Client, qui en garantit l'exactitude. En cas d'erreur, tout déplacement inutile sera facturé. Des passagers supplémentaires peuvent partager le trajet retour, impliquant une attente raisonnable. L'Entreprise suit l'évolution des vols dans la mesure du possible, sans obligation. En cas de retard important, de vol avancé, ou de problème de bagages, Navette LVC effectuera le transfert dès que possible en respectant ses autres engagements (les départs priment sur les arrivées).

### **Article 4 bis – Salissures ou dégradations du véhicule**

En cas de vomissement, salissure excessive ou de dégradation du véhicule (ex. griffures, taches, brûlures, etc.), un devis de remise en état établi par un professionnel sera transmis au client.

Les frais seront intégralement à sa charge, sans distinction entre faute volontaire ou involontaire.

L'entreprise se réserve le droit de suspendre tout futur service tant que ces frais ne sont pas réglés.

En cas de non-paiement, la société se réserve également le droit d'engager immédiatement une procédure auprès du tribunal compétent, sans mise en demeure préalable.

### **Article 5 – Le transfert**

Les transferts sont réalisés avec des véhicules en ordre de contrôle technique, assurés pour le transport de personnes et entretenus régulièrement. Le choix du véhicule appartient à Navette LVC. Le lieu de prise en charge doit être accessible et sans danger ; à défaut, la prise se fait au point le plus proche. Les bagages sont chargés au niveau du trottoir. Il est interdit de fumer, boire ou manger à bord. Tout comportement dangereux ou irrespectueux peut entraîner un refus de départ ou un débarquement sans remboursement. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire ; le chauffeur peut refuser le départ en cas de non-respect.

## **Article 5 bis – Objets oubliés**

L'entreprise n'est en aucun cas responsable des objets oubliés à bord du véhicule.

Il appartient au client de vérifier ses effets personnels avant de quitter la navette.

Les objets retrouvés seront conservés pendant 7 jours, puis remis à une association ou détruits.

## **Article 6 – Les bagages**

Chaque passager est autorisé à emporter une valise standard. Les bagages spéciaux (poussette, Équipement sportif, fauteuil roulant, etc.) doivent être signalés à la réservation. Les matières dangereuses ou illicites sont strictement interdites. Le Client est responsable de ses effets personnels ; tout oubli ne donne pas lieu à un retour, sauf arrangement exceptionnel avec supplément.

## **Article 6 bis – Transport d'animaux**

Les animaux domestiques sont acceptés uniquement sous réserve d'accord préalable au moment de la réservation.

Ils doivent obligatoirement voyager dans une cage ou un panier fermé, qui devra le rester pendant toute la durée du trajet, pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

L'entreprise se réserve le droit de refuser tout animal ne respectant pas ces conditions, sans remboursement du trajet.

## **Article 7 – Prix et documents contractuels**

Le prix dépend du nombre de passagers, du lieu de prise en charge et des conditions du trajet. Sauf mention contraire, le prix comprend le transfert, les taxes, le carburant, le parking et les péages. Un devis peut être établi sur demande et transmis par e-mail, WhatsApp ou Messenger. Toute modification ultérieure du trajet peut entraîner un ajustement du prix. Les frais d'attente non convenus sont facturés à 40 €/heure HTVA (par tranches de 30 minutes).

## **Article 7 bis – Acceptation des conditions en cas de sous-traitance**

Dans le cadre d'une prestation de transport effectuée pour le compte d'un tiers ou d'un partenaire (sous-traitance), les passagers transportés sont réputés avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales dès leur montée à bord du véhicule.

Il appartient au donneur d'ordre ou au partenaire de transmettre ces conditions à ses propres clients.

Aucune contestation ne pourra être formulée a posteriori concernant l'ignorance des présentes dispositions.

## **Article 8 – Paiement**

Le paiement se fait en espèces à la fin du trajet. Un acompte peut être demandé pour les longs trajets (>200 km) ; son absence de paiement dans les 24 h avant le départ peut entraîner l'annulation de la réservation. Les factures, lorsque acceptées, sont payables sous 14 jours. Tout retard entraîne un intérêt de 12 %/an et une indemnité forfaitaire de 10 % (min. 75 €). Barème d'annulation : <sup>3</sup>10 jours : sans frais ; 1–5 jours : 50 % ; <24 h : 100 %.

## **Article 9 – Obligation de moyens**

Navette LVC est tenue d'une obligation de moyens concernant les horaires. Le Client doit prévoir une marge suffisante pour arriver à l'heure à sa destination. L'Entreprise respecte les lois et le code de la route en tout temps.

## **Article 10 – Limitation de responsabilité**

Navette LVC ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'un manquement résultant de causes externes (bouchons, accident, panne, grève, intempéries, force majeure) ni d'horaires erronés fournis par le Client. Aucune garantie de ponctualité absolue n'est donnée.

## **Article 11 – Confidentialité**

Les données du Client sont utilisées uniquement pour la gestion de la réservation et ne sont pas transmises à des tiers, sauf obligation légale.

### ***Article 12 – Données personnelles (RGPD)***

Les données collectées (nom, téléphone, e-mail, adresse, destination...) sont conservées uniquement pour la gestion du trajet. Le Client peut demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, ou s'opposer au traitement : demande par e-mail à cenci.emmanuel@gmail.com ou par courrier au siège. Des divulgations peuvent être faites sur requête d'une autorité légalement habilitée.

### ***Article 13 – Réclamations***

Toute réclamation doit être introduite dans les 3 jours suivant l'incident, par écrit ou e-mail. Navette LVC privilégie une solution amiable. L'éventuelle indemnisation est limitée à la valeur du service concerné.

### ***Article 14 – Nullité***

La nullité d'une clause n'affecte pas la validité des autres. Une clause équivalente sera convenue si nécessaire.

### ***Article 15 – Droit applicable et litiges***

Les présentes conditions sont soumises au droit belge. En cas de litige, la médiation est privilégiée ; à défaut d'accord, les tribunaux compétents sont ceux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.

Coordonnées : Navette LVC – Rue du Calvaire 15, 6120 Ham-sur-Heure (Belgique) – TVA BE0797.732.354 – Tel. 0491 55 70 23 – cenci.emmanuel@gmail.com